Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9170952
Centre d'intérêt: 120

Intégration des enseignements primaire et secondaire : démonstration de la viabilité pédagogique / Direction générale des services administratifs aux réseaux. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1990.
6 p. ; 36 cm.

Code: 9091-832; 27-2066.

ISBN 2-550-15511-4

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale des services administratifs aux réseaux

---

Descripteur(s): Intégration * Commission scolaire * Politique gouvernementale * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Viabilité pédagogique

Ce document a pour but d'aider les commissions scolaires qui désirent amorcer un processus d'intégration des enseignements. Il indique les principaux éléments à considérer lorsqu'une commission scolaire doit s'assurer de la viabilité pédagogique de la ou des futures commissions scolaires intégrées.

Type de document:

9170952

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

INTÉGRATION

DES ENSEIGNEMENTS

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- Démonstration de la viabilité pédagogique

Québec

9170952

INTÉGRATION DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- Démonstration de la viabilité pédagogique

Direction générale des services administratifs aux réseaux

Novembre 1990

Dépôt légal - 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
2-550-15511-4

NOTE D'AVERTISSEMENT

La démonstration de la viabilité pédagogique doit principalement viser les services d'enseignement secondaire. Il est donc important que le personnel responsable de la commission scolaire régionale collabore étroitement à l'élaboration de la démonstration.

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER 1

1. Liste des services 1

2. Démonstration de la viabilité pédagogique 3

3. Retrait d'une seule ou de certaines commissions scolaires 4

TABLEAU 1: Démonstration de la viabilité pédagogique (instrumentation) 5

TABLEAU 2: Démonstration de la viabilité pédagogique (dans le cas du retrait d'une seule ou de certaines commissions scolaires) 6

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

1. Liste des services

Aux fins de cette démonstration, les services éducatifs ont été regroupés selon qu'il s'agit de services d'enseignement ou de services complémentaires.

Les services d'enseignement

- Programmes d'études:

  . obligatoires;

  . optionnels;

  . élaborés localement.

- Profils de formation:

  organisation de la formation professionnelle particulièrement en ce qui a trait à l'accessibilité pour les élèves du territoire aux divers profils de formation.

- Cheminements particuliers de formation:

  ensemble de moyens et de modèles d'organisation mis en place pour permettre aux élèves qui manifestent des besoins particuliers de réaliser les apprentissages rattachés aux objectifs de formation des programmes d'études.

- Services éducatifs particuliers:

  . récupération, appui pédagogique;

  . cours d'été, cours à domicile;

  . rééducation, réadaptation;

  . accueil et francisation;

  . enrichissement;

  . insertion sociale et professionnelle (prévention et raccrochage scolaire);

  . alternance école-travail;

  . milieux économiquement faibles.

- Soutien pédagogique:

  activités de conseil et d'encadrement auprès du personnel enseignant (conseillers pédagogiques, chefs de groupe, personnel technique et professionnel, etc.).

- Matériel didactique et moyens d'enseignement:

  continuité des plans de développement, de sélection et d'achat de matériel didactique (exemples: audio visuel, bibliothèque, applications pédagogiques de l'ordinateur, etc.).

- Évaluation pédagogique et sanction des études:

  Soutien pédagogique et administratif (expertise) de la commission scolaire en matière d'évaluation des apprentissages et d'application des règles et modalités relativement à la sanction des études (exemples: bulletins scolaires, attribution des crédits, épreuves régionalisées, épreuves uniques du Ministère, transmission des résultats, etc.).

- Perfectionnement et mise à jour de la formation des personnels scolaires:

  continuité des plans de développement du perfectionnement et de la mise à jour de la formation des personnels scolaires (exemple: plan de perfectionnement des enseignants pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire).

- Planification et développement pédagogique:

  respect des acquis relativement aux divers plans de développement pédagogique (exemples: plan de développement de l'enseignement professionnel, plan de développement de la micro-informatique, plan d'action en français langue maternelle, etc.).

Les services complémentaires

- Participation à la vie éducative.

- Éducation aux droits et responsabilités.

- Animation des activités sportives, culturelles et sociales.

- Encadrement et la surveillance des élèves.

- Animation pastorale catholique.

- Animation religieuse protestante.

- Orientation scolaire et professionnelle.

- Recherche d'emploi.

- Psychologie.

- Psychoéducation.

- Orthophonie.

- Services de santé et services sociaux en milieu scolaire.

2. Démonstration de la viabilité pédagogique

La démonstration de la viabilité pédagogique pourra se faire en utilisant le tableau 1 prévu à cet effet.

Les services éducatifs

Bien indiquer le service visé par la démonstration. Chacun des services éducatifs précédemment énumérés devra faire l'objet d'un tableau pour chacun des secteurs d'enseignement (utiliser plus d'un tableau, si c'est nécessaire).

Les secteurs d'enseignement

- Formation générale:

  . jeunes;
  . adultes.

- Formation professionnelle:

  . jeunes;
  . adultes.

Bien indiquer le secteur d'enseignement visé par le service éducatif considéré.

La démonstration

- Comparaison entre la situation actuelle et la situation projetée.

  Les deux premières colonnes du tableau seront utilisées pour établir la comparaison entre la situation actuelle et la situation projetée.

- Dans les deux cas, il s'agira de fournir les informations organisationnelles appropriées suivantes:

  . Description des modèles d'organisation incluant leur situation physique pour chacune des clientèles jeunes, francophones et anglophones et catégories de clientèles, à savoir:

    . élèves ordinaires (incluant les élèves doués et talentueux);

    . élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (selon chacune des sous-catégories reconnues par le Ministère);

. mention des ressources et du personnel d'encadrement affectés à la planification, à la réalisation et à l'évaluation des services et activités pédagogiques;

. définition du partage des responsabilités et des ententes qui en découlent ou qui en découleront (s'il y a lieu).

- Justification

La dernière colonne, "Justifications", sera utilisée pour mentionner les informations, commentaires ou explications nécessaires à une bonne compréhension du contenu des deux premières colonnes, de façon à faciliter l'atteinte des objectifs visés par la présente démonstration.

3. Retrait d'une seule ou de certaines commissions scolaires

Dans ce cas, la ou les commissions scolaires pourront remplir le tableau 2 en expliquant brièvement les répercussions qu'aura l'intégration sur la viabilité pédagogique de la commission scolaire régionale et des commissions scolaires qui ne procéderont pas à l'intégration.

TABLEAU 1

DÉMONSTRATION DE LA VIABILITÉ PÉDAGOGIQUE
(instrumentation)

NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE: ____________________ **PAGE** ______

SERVICES : ENSEIGNEMENT ☐ COMPLÉMENTAIRES ☐

FORMATION GÉNÉRALE: Jeune ☐ Adulte ☐

FORMATION PROFESSIONNELLE: Jeune ☐ Adulte ☐

NOM DU SERVICE : ____________________

SITUATION ACTUELLE	SITUATION PROJETÉE	JUSTIFICATIONS
La commission scolaire fournit les informations organisationnelles appropriées suivantes: - description des modèles d'organisation pour chacune des clientèles et catégories de clientèles incluant leur situation physique; - mention des ressources et du personnel d'encadrement affectés à la planification, à la réalisation et à l'évaluation des services et activités pédagogiques; - définition du partage des responsabilités et des ententes qui en découlent (s'il y a lieu).	La commission scolaire fournit les informations organisationnelles appropriées suivantes: - description des modèles d'organisation pour chacune des clientèles et catégories de clientèles incluant leur situation physique; - mention des ressources et du personnel d'encadrement affectés à la planification, à la réalisation et à l'évaluation des services et activités pédagogiques; - définition du partage des responsabilités et des ententes qui en découleront (s'il y a lieu).	La commission scolaire mentionne les informations complémentaires, explications, arguments, etc., nécessaires à une bonne compréhension du contenu des deux premières colonnes, de façon à faciliter l'atteinte des objectifs visés par la présente démonstration.

TABLEAU 2

DÉMONSTRATION DE LA VIABILITÉ PÉDAGOGIQUE ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE
(Dans le cas du retrait d'une seule ou de certaines commissions scolaires)

PAGE: ________

NOM DES COMMISSIONS SCOLAIRES	DESCRIPTION DES RÉPERCUSSIONS SUR LA VIABILITÉ PÉDAGOGIQUE ET SUR L'ORGANISATION SCOLAIRE
- C.S.R. - Pour chacune des autres commissions scolaires NOM: NOM:	

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

9091-832
27-2066